



Conseil économique et social

Distr. limitée
2 mai 2017
Français
Original : anglais

Instance permanente sur les questions autochtones

Seizième session

New York, 24 avril-5 mai 2017

Point 14 de l'ordre du jour

Adoption du rapport de l'Instance permanente sur les travaux de sa seizième session

Projet de rapport

Rapporteur : M. Brian Keane

Chapitre I

Questions appelant une décision du Conseil économique et social ou portées à son attention

A. Projets de décision que l'Instance permanente recommande au Conseil économique et social d'adopter

1. L'Instance permanente sur les questions autochtones recommande au Conseil économique et social d'adopter les projets de décision suivants :

[à compléter]

B. Questions portées à l'attention du Conseil

2. L'Instance permanente a recensé les propositions, objectifs, recommandations et domaines d'action future possibles et recommande, par l'intermédiaire du Conseil économique et social, que les États, les entités du système des Nations Unies et les organisations intergouvernementales, les peuples autochtones, le secteur privé et les organisations non gouvernementales concourent à leur réalisation.

3. Il est entendu pour le secrétariat de l'Instance permanente que les travaux relatifs aux propositions, objectifs, recommandations et domaines possibles d'action future assignés à l'Organisation des Nations Unies qui sont énoncés ci-après seront dans toute la mesure du possible exécutés dans le cadre du programme de travail approuvé des entités pertinentes.

Recommandations de l'Instance permanente

[à compléter]



Chapitre II

Lieu, dates et déroulement de la session

4. Par sa décision 2016/251, le Conseil économique et social a décidé que la seizième session de l'Instance permanente se tiendrait au Siège de l'Organisation des Nations Unies du 24 avril au 5 mai 2017.

5. À ses 6^e et 13^e séances, les 27 avril et 3 mai, l'Instance permanente a examiné le point 3 de l'ordre du jour, intitulé « Suite donnée aux recommandations de l'Instance permanente : a) Autonomisation des femmes autochtones; b) Jeunes autochtones ». Pour l'examen de ce point, elle était saisie des documents intitulés « Point sur l'application des recommandations de l'Instance permanente » (E/C.19/2017/3), « Compilation des informations obtenues des États Membres sur la suite à donner aux recommandations de l'Instance permanente » (E/C.19/2017/6), « Récapitulatif des informations reçues des organisations de peuples autochtones » (E/C.19/2017/7), « Compilation des informations reçues des fonds, programmes et institutions spécialisées des Nations Unies et autres organes intergouvernementaux concernant les progrès accomplis dans la mise en œuvre des recommandations de l'Instance permanente » (E/C.19/2017/8) et « Informations recueillies auprès des institutions nationales des droits de l'homme » (E/C.19/2017/9). À sa [] séance, le [] mai, l'Instance permanente a examiné et adopté les recommandations présentées au titre du point 3 de l'ordre du jour (voir chap. I, sect. B).

6. À ses 4^e, 5^e et 13^e séances, les 26 et 27 avril et 3 mai, l'Instance permanente a examiné le point 4 de l'ordre du jour, intitulé « Activités menées dans les six domaines d'action de l'Instance permanente en relation avec la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones ». À sa [] séance, elle a examiné et adopté les recommandations présentées au titre de ce point (voir chap. I, sect. B).

7. À sa 11^e séance, le 2 mai, l'Instance permanente a examiné le point 5 de l'ordre du jour, intitulé « Dialogue avec les peuples autochtones ». À sa [] séance, elle a examiné et adopté les recommandations présentées au titre de ce point (voir chap. I, sect. B).

8. À sa 12^e séance, le 2 mai, l'Instance permanente a examiné le point 6 de l'ordre du jour, intitulé « Dialogue avec les États Membres ». À sa [] séance, elle a examiné et adopté les recommandations présentées au titre de ce point (voir chap. I, sect. B).

9. À sa 8^e séance, le 28 avril, l'Instance permanente a examiné le point 7 de l'ordre du jour, intitulé « Dialogue avec les fonds, programmes et institutions spécialisées des Nations Unies ». À sa [] séance, elle a examiné et adopté les recommandations présentées au titre de ce point (voir chap. I, sect. B).

10. À ses 2^e et 3^e séances, les 24 et 25 avril, l'Instance permanente a examiné le point 8 de l'ordre du jour, intitulé « Débat sur le thème “Dixième anniversaire de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones : mesures prises pour mettre en œuvre la Déclaration” ». Pour l'examen de ce point, elle était saisie de deux notes du Secrétariat intitulées « Dixième anniversaire de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones : mesures prises pour mettre en œuvre la Déclaration » (E/C.19/2017/4) et « Réunion du groupe d'experts internationaux sur le thème “Mise en œuvre de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones : le rôle de l'Instance permanente sur les questions autochtones et des autres mécanismes consacrés à ces questions (art. 42 de la Déclaration)” » (E/C.19/2017/10). À sa [] séance, l'Instance

permanente a examiné et adopté les recommandations présentées au titre du point 8 de l'ordre du jour (voir chap. I, sect. A et B).

11. À sa 14^e séance, le 4 mai, l'Instance permanente a examiné le point 9 de l'ordre du jour, intitulé « Programme de développement durable à l'horizon 2030 ». Pour l'examen de ce point, elle était saisie d'une note du Secrétariat intitulée « Les peuples autochtones et le Programme 2030 : bilan actualisé » (E/C.19/2017/5 et E/C.19/2017/5/Corr.1). À sa [] séance, elle a examiné et adopté les recommandations présentées au titre de ce point (voir chap. I, sect. B).

12. À ses 9^e et 10^e séances, le 1^{er} mai, l'Instance permanente a examiné le point 10 de l'ordre du jour, intitulé « Dialogue avec la Rapporteuse spéciale sur les droits des peuples autochtones et le Président du Mécanisme d'experts sur les droits des peuples autochtones au sujet des défenseurs des droits fondamentaux des peuples autochtones ». À sa [] séance, elle a examiné et adopté les recommandations présentées au titre de ce point (voir chap. I, sect. B).

13. À sa 7^e séance, le 28 avril, l'Instance permanente a examiné le point 11 de l'ordre du jour, intitulé « Suite donnée au document final de la Conférence mondiale sur les peuples autochtones : a) Exécution des plans d'action, stratégies et autres mesures de portée nationale; b) Moyens d'encourager les peuples autochtones à participer aux travaux des organismes des Nations Unies; c) Mise en œuvre du plan d'action des Nations Unies consacré aux peuples autochtones ». Pour l'examen de ce point, elle était saisie d'une note du Secrétariat intitulée « Application du Plan d'action à l'échelle du système des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones » (E/C.19/2017/2), présentée au titre de la question subsidiaire c). À sa [] séance, l'Instance permanente a examiné et adopté les recommandations présentées au titre du point 11 de l'ordre du jour (voir chap. I, sect. B).

14. À sa 15^e séance, le 4 mai, l'Instance permanente a examiné le point 12 de l'ordre du jour, intitulé « Travaux futurs de l'Instance permanente, notamment sur les questions intéressant le Conseil économique et social et sur les nouveaux problèmes ». À sa [] séance, elle a examiné et adopté les recommandations présentées au titre de ce point (voir chap. I, sect. B).

15. À sa [] séance, l'Instance permanente a examiné le point 13 de l'ordre du jour, intitulé « Ordre du jour provisoire de la dix-septième session ». À cette même séance, elle a examiné et adopté un projet de décision présenté au titre de ce point (voir chap. I, sect. A).

Chapitre III

Adoption du rapport de l'Instance permanente sur les travaux de sa seizième session

16. À sa [] séance, le Rapporteur a présenté les projets de décisions et de recommandations et le projet de rapport de l'Instance permanente sur les travaux de sa seizième session.

17. À la même séance, l'Instance permanente a adopté son projet de rapport.

Chapitre IV

Organisation de la session

A. Ouverture et durée de la session

18. L'Instance permanente a tenu sa seizième session au Siège de l'Organisation des Nations Unies, du 24 avril au 5 mai 2017. Elle a consacré 16 séances ordinaires et 3 séances privées aux questions inscrites à l'ordre du jour de la session.

19. À la 1^{ère} séance, le 24 avril, la session a été ouverte par le Sous-Secrétaire général chargé du développement économique. Au cours de la cérémonie d'ouverture, M. Tadodaho Sid Hill, membre de la nation Onondaga, a prononcé une allocution de bienvenue. Le Vice-Président de l'Assemblée générale (Népal) et le Vice-Président du Conseil économique et social (Chili) ont fait des déclarations.

20. À la même séance, la Présidente de l'Instance permanente, le Sous-Secrétaire général chargé du développement économique, la Ministre des affaires autochtones et du Nord du Canada, et la Secrétaire générale adjointe et Directrice exécutive chargée de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes ont fait des déclarations.

B. Participation

21. Les membres de l'Instance permanente et les représentants de gouvernements, d'organisations et d'organes intergouvernementaux, d'entités des Nations Unies et d'organisations non gouvernementales et d'organisations autochtones ont participé à la session. La liste des participants sera publiée ultérieurement.

C. Élection des membres du Bureau

22. À sa 1^{ère} séance, l'Instance permanente a élu par acclamation les membres du Bureau suivants :

Présidente :

Mariam Wallet Mohamed Aboubakrine

Vice-Présidents :

Phoolman Chaudhary

Jens Dahl

Jesus Guadalupe Fuentes Blanco

Terri Henry

Rapporteur :

Brian Keane

D. Ordre du jour

23. À sa 1^{ère} séance, l'Instance permanente a adopté l'ordre du jour provisoire figurant dans le document E/C.19/2017/1.

E. Documentation

24. La liste des documents dont l'Instance permanente était saisie à sa seizième session sera publiée ultérieurement.